

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-253 DU 24 JUIN 1998

Portant nomination au Ministère de la
Culture et de la Communication.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 98-220 du 15 Mai 1998 portant composition
Gouvernement ;

VU le Décret N° 97-170 du 07 Avril 1997 portant attributions, organisation et
fonctionnement du Ministère de la Culture et de la Communication ;

SUR Proposition du Ministre de la Culture et de la Communication ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 10 Juin 1998 ;

DECRETE :

Article 1er : Les nominations ci-après sont prononcées au Ministère de la
Culture et de la Communication :

- Directeur de cabinet : Monsieur Laurent YAYI
- Directeur de l'Administration : Monsieur Williams REY

.../...

- Directeur de l'Inspection et de la vérification interne : Monsieur Didier FALADE
- Conseiller Technique à l'information : Monsieur Fréjus BOKO

Article 2 .- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 24 Juin 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre de la Culture et
de la Communication,

Sévérin ADJOVI.-

Le Ministre des Finances,

Abdoulaye BIO-TCHANE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCC 4 MF 4
AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-
FASJEP3 INTERESSES 4 JO 1.